

AXA Maroc

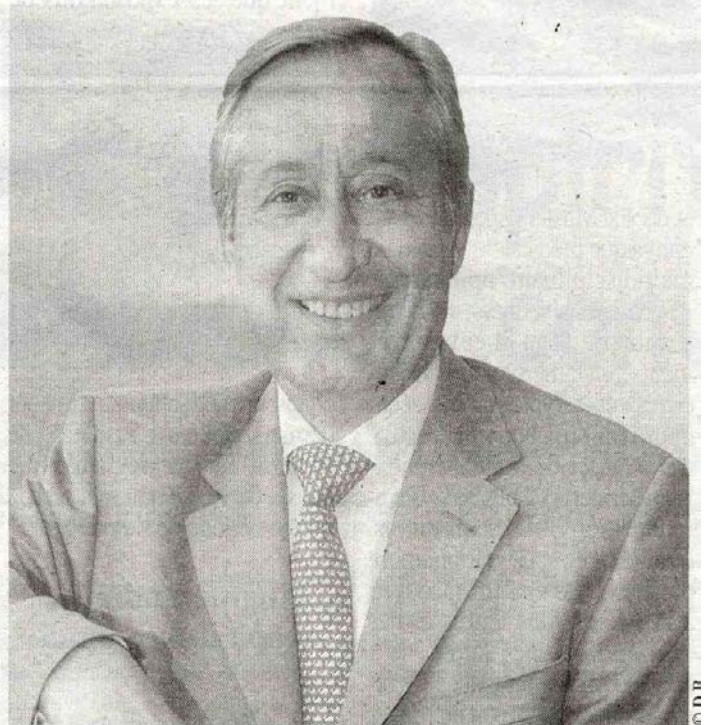
# Opération actionnariat pour les salariés

AXA Assurance Maroc vient de lancer une opération actionnariat au profit de ses salariés, leur proposant une décote de 14,25% par rapport au cours de référence.

**A**XA Maroc a lancé une nouvelle opération actionnariat au profit de ses salariés. L'année dernière et à la même période, cette filiale du groupe AXA a proposé à ses collaborateurs de souscrire à une augmentation de capital qui leur est réservée, au même titre que les autres salariés de cet assureur à travers le monde. Pour cette année, l'opération est intitulée «Shareplan 2007». Elle s'est déroulée dans 37 pays, du lundi 24 septembre au mardi 9 octobre 2007. «Sur le plan financier, il s'agit d'une émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Le nombre maximum de titres pouvant être émis s'élève à 65.502.183 actions, correspondant à une augmentation de capital d'un montant nominal de près de 150 millions d'euros», indique un communiqué de ce groupe. Selon Narjis Laraki, responsable de la communication financière d'AXA Maroc, les actions ont été cédées

selon la formule «à effet de levier» pour les salariés de ce groupe au Royaume. L'offre présente de nombreux avantages. Il s'agit d'une décote de 14,25% par rapport au cours de référence, un versement initial multiplié par 10 grâce à un apport bancaire complémentaire moyennant une rétrocession à la banque de 25% de l'éventuelle plus-value et les dividendes ainsi que la garantie de percevoir, à la sortie, 100% du versement initial. «C'est-à-dire qu'au pire des cas, le salarié va récupérer son capital. Même donc en cas de chute du cours de l'action, la mise de départ est préservée. Cette opération est la deuxième en son genre bénéficiant à l'ensemble des collaborateurs du groupe AXA dans le monde», tient à préciser Mme Laraki.

L'action AXA est cotée à la Bourse de Paris et aux Etats-Unis. Sur la place parisienne, l'action a clôturé, mardi, à 32,05 euros, soit une performance de 0,34 % par



• Daniel Antunès, PDG d'AXA Maroc.

rapport à la journée de lundi où elle avait chuté de 1,02 %. La souscription à cette opération a été ouverte aux salariés d'AXA Assurance Maroc titulaires d'un contrat à durée indéterminée d'une ancienneté de 3 mois minimum acquise sur la période du 1er janvier au 24 septembre 2007. «Le collaborateur intéressé peut investir la somme qui lui convient en se portant acquéreur de parts du FCPE (Fonds commun de placement d'entreprise) dans la limite de 2,5% de sa rémunération

annuelle brute. Les salariés ayant participé à Shareplan 2007 doivent conserver les parts du fonds pendant cinq ans, soit jusqu'au 2 juillet 2012, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé», précise-t-on. L'année précédente, l'opération «Shareplan 2006» a totalisé un investissement de 375 millions d'euros. Au 1er janvier 2007, 4,98% du capital du groupe et 6,48% des droits de vote étaient détenus par des salariés.

• Atika Haimoud  
ahaimoud@aujourd'hui.ma